



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 AVRIL 2018**

**N° CT2018.2/029-1**

L'an deux mil dix huit, le quatre avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPPEZ, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Danièle CORNET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Madame Sabine PATOUX, Madame Catherine BRUN à Monsieur Serge DALEX, Madame Ange CADOT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Michel DE RONNE à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE à Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Patrice DEPPEZ, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Sylvie CHABALIER, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Brigitte JEANVOINE à Monsieur Michel WANNIN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Didier STHOREZ à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/029-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 AVRIL 2018**

Madame Oumou DIASSE, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GERINTE.

Nombre de votants : 71

Vote(s) pour : 71

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/029-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 AVRIL 2018

N° CT2018.2/029-1

**OBJET :** **Finances** - Budget principal. Adoption du budget primitif pour 2018 et reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2017.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5, L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2018.1/006 du 14 février 2018 donnant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour le budget primitif 2018 du budget principal ;

**VU** le compte de gestion 2017 du budget principal de Grand Paris Sud Est Avenir produit par le comptable ;

**VU** l'état des restes à réaliser produit par l'ordonnateur de Grand Paris Sud Est Avenir ;

**VU** le visa du comptable sur la fiche de calcul des résultats prévisionnels de l'exercice 2017 ;

**CONSIDERANT** la possibilité de procéder à la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2017 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de reprendre par anticipation au budget primitif 2018 du budget principal le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 et le résultat d'investissement de l'exercice 2017 ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/029-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 AVRIL 2018

**CONSIDERANT** que l'évaluation des crédits proposés à la section de fonctionnement correspond à une juste et sincère appréciation des besoins inhérents à l'administration à la gestion de l'ensemble des services du Territoire ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **ADOpte** le budget primitif 2018 du budget principal par chapitres budgétaires, avec reprise anticipée et affectation prévisionnelle des résultats de clôture de l'exercice 2017.

**ARTICLE 2** : **DIT** que le total des prévisions de recettes imputables à la section de fonctionnement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2018 s'élève à un montant global de 175 875 131,99 euros.

**ARTICLE 3** : **DIT** que les prévisions des recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
70	Produits des services et du domaine	4 697 711,26 €
73	Impôts et taxes	78 755 817,00 €
74	Dotations et participations	89 848 468,73 €
75	Revenus des immeubles	1 734 668,00 €
76	Produits financiers	1,00 €
77	Produits exceptionnels	79 300,00 €
013	Atténuations de charges	409 166,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>175 875 131,99 €</b>

**ARTICLE 4** : **DIT** que le total des prévisions de dépenses imputables à la section de fonctionnement du budget primitif du budget principal pour l'exercice

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/029-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 AVRIL 2018**

2018 s'élève à un montant global de 175 875 131,99 euros.

**ARTICLE 5 :** **DIT** que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

<b>CHAP.</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
011	Charges à caractère général	42 100 772,72 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 990 277,00 €
014	Atténuation de produits	43 685 504,00 €
65	Autres charges de gestion courante	21 823 883,38 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	40 350,00 €
66	Charges financières	4 912 731,00 €
67	Charges exceptionnelles	51 385,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 270 228,89 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>175 875 131,99 €</b>

**ARTICLE 6 :** **DIT** que le total des recettes imputables à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2018 s'élève à un montant total de 81 610 668,87 euros ; reports 2017 inclus.

**ARTICLE 7 :** **DIT** que les prévisions de recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

<b>CHAP.</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 600 000,00 €
13	Subventions d'investissement	3 917 115,92 €
16	Emprunts et dettes assimilées	39 328 600,31 €
165	Dépôts et cautionnement	16 100,00 €
27	Autres immobilisations financières	45 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	7 525 240,00 €

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/029-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 AVRIL 2018

021	Virement de la section de fonctionnement	3 270 228,89 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000 000,00 €
001	Résultat de clôture 2017	6 646 343,33 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	7 262 040,42 €
<b>TOTAL</b>		<b>81 610 668,87 €</b>

**ARTICLE 8 :** DIT que les inscriptions budgétaires en dépenses d'investissement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2018 s'élèvent à un montant global de 81 610 668,87 euros, reports 2017 inclus.

**ARTICLE 9 :** DIT que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
16	Emprunts et dettes assimilées	34 097 024,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 132 248,76 €
21	Immobilisations corporelles	21 680 794,68 €
23	Immobilisations en cours	15 514 129,48 €
27	Autres immobilisations financières	360 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	4 476 471,95 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>81 610 668,87 €</b>

**ARTICLE 10 :** DIT que les crédits inscrits à ce budget sont votés par chapitre, et sans spécialisation d'article.

FAIT A CRETEIL, LE QUATRE AVRIL DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/029-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 AVRIL 2018**

Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/029-1